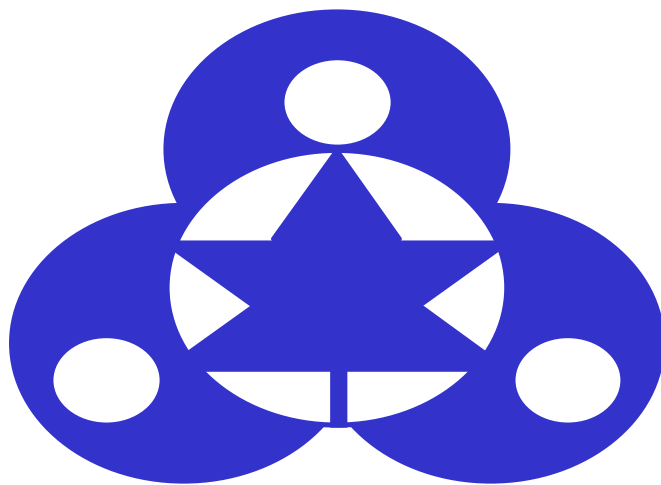
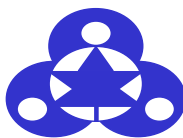


**Comité national mixte des
hauts représentants officiels
de la justice pénale**

**RAPPORT ANNUEL
2006-2007**





Message du président.....	3
Renseignements généraux.....	5
Activités des comités régionaux	
Région de l'Atlantique	10
Région du Québec	14
Région de l'Ontario.....	19
Région des Prairies.....	22
Région du Pacifique	24
Plan d'activités du Comité national mixte.....	28
Composition du Comité national mixte.....	30

Message du président

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale (CNM) pour l'exercice financier 2006-2007. Le rapport décrit les principales activités et réalisations du CNM et de ses comités régionaux (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique).

Chaque année, le CNM tient deux réunions nationales, tandis que les présidents des comités régionaux tiennent environ trente réunions dans les cinq régions du pays. Une vaste gamme de questions sont discutées, comme le crime organisé, le crime de rue, les gangs de rue, des questions autochtones, les délinquants à risque élevé, la violence faite aux enfants, les droits des victimes et le registre des délinquants sexuels. Les comités régionaux du CNM invitent régulièrement leur collectivité respective à prendre part à ces discussions.

La réunion nationale de mai a lieu dans l'une des cinq régions, tandis que la réunion de novembre a habituellement lieu à Ottawa, en vue de permettre à davantage de représentants de Sécurité publique Canada d'y participer.

À l'automne 2006, le CNM, en collaboration avec Sécurité publique Canada, a joué un rôle de premier plan dans la conception et le déroulement de la Conférence sur les pratiques efficaces. L'activité intitulée « Pratiques efficaces pour la réinsertion sociale des délinquants à risque élevé » a réuni plus de 250 participants du Canada et d'ailleurs dans le monde, dont de nombreux représentants du CNM. Le ministre de la Sécurité publique, M. Stockwell Day, a ouvert la conférence, tandis que le ministre de la Justice à ce moment-là, M. Vic Toews, a prononcé le mot de la fin. Cela a vraiment été une conférence remarquable qui a encore une fois montré l'importance du CNM pour les professionnels et les représentants de la justice pénale des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Nous félicitons tous nos membres qui ont organisé la conférence, qui y ont fait un exposé ou qui y ont assisté, surtout Gregory J. Fitch, alors président de la région du Pacifique, pour son travail acharné à la préparation de l'événement et durant celui-ci. Pour plus d'information sur la conférence, voir l'article ci-inclus de Jennifer Millenor, ma collègue au Service correctionnel du Canada.

Notre réunion semestrielle, qui a eu lieu à Niagara Falls les 11 et 12 mai 2006, était intitulée « Bâtissons ensemble des communautés plus sûres ». La réunion, qui nous a permis de tenir une vaste discussion sur la question, est un autre pas vers l'élaboration de programmes et de services nécessaires pour traiter de questions comme la gestion des délinquants, les ordonnances de surveillance de longue durée et les tribunaux de traitement de la toxicomanie.

Le succès du CNM a toujours été attribuable au dévouement et à la participation de ses membres. Durant les dernières années de mon mandat à titre de président du CNM, j'ai eu le plaisir et l'occasion de travailler avec des membres des comités national et régionaux, qui m'ont donné toutes les raisons de croire que le CNM a apporté une contribution importante au système de justice pénale.

J'attends avec impatience l'année qui vient et le travail que réalisera le CNM, et j'ai la certitude que le CNM peut continuer à être un élément moteur du système de justice pénale dans les années à venir.

Le gouvernement actuel a indiqué que la sécurité des citoyens était son objectif premier. Pour contribuer au respect de ce mandat, le CNM facilitera le dialogue sur l'application des lois entre les professionnels du domaine de la justice pénale et se concentrera sur la prévention du crime. Je suis certain que nos prochaines réunions aborderont diverses questions qui préoccupent les organismes de sécurité publique et nous permettront de miser sur le succès des dernières années.

En conclusion, j'aimerais remercier tous les comités régionaux du CNM de leur contribution importante au milieu de la justice pénale et à la sécurité de tous les Canadiens et Canadiennes.

Pierre Sangollo, président
Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale

Renseignements généraux

Le Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale a été créé en 1973 sous les auspices conjoints de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) et de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Ce comité vise à améliorer la communication, la compréhension et la collaboration entre les policiers et les agents des services correctionnels. Ses membres fondateurs étaient des agents de police supérieurs qui représentaient l'ACCP, la GRC et des fonctionnaires de la CNLC.

Au fil des ans, le Comité s'est agrandi de façon à inclure des membres du Service correctionnel du Canada (SCC), de l'Association canadienne des juristes de l'État (ACJE) et de l'Association des chefs de police des Premières nations (ACPPN). De plus, il regroupe des représentants de Sécurité publique Canada et du ministère de la Justice ainsi que des procureurs provinciaux.

Le Comité national mixte (CNM) est devenu un mécanisme de communication et de consultation efficient et efficace entre ses organismes membres, les divers services de police fédéraux, provinciaux et municipaux et d'autres intervenants du système de justice pénale.

Le CNM agit comme partenaire à tous les échelons du gouvernement, et il donne des conseils sur des questions soulevées par les ministères, les organismes et les services de toutes les administrations.

Aujourd'hui, le CNM est un forum transcontinental unique. Au Canada, il est le seul forum qui regroupe des administrateurs opérationnels, des représentants du gouvernement et d'organismes non gouvernementaux ainsi que d'autres intervenants dans des discussions sur le système de justice pénale.

Points saillants de la réunion nationale semestrielle



La réinsertion sociale des délinquants à risque élevé Conférence de 2006 sur les pratiques efficaces

Par Jennifer Millenor, coordonnatrice des communications horizontales, Relations avec les médias, Secteur des communications et

de l'engagement des citoyens

Les petits détails et notre routine quotidienne nous empêchent parfois d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Cette conférence a permis d'écarter les distractions. L'aperçu de la situation est maintenant devenu plus clair.

À la fin du mois de novembre dernier, j'eus l'occasion de me libérer de mes fonctions quotidiennes au Secteur des communications pour participer à la Conférence sur les pratiques efficaces, organisée par Sécurité publique Canada le Comité national mixte des hauts représentants officiels de la justice pénale,

Le thème de la conférence de cette année « Les pratiques efficaces pour la réinsertion sociale des délinquants à risque élevé ».

Je me suis assise à l'avant de la salle de bal du Château Laurier. La pièce était comble. Plus de 275 personnes représentant diverses spécialisations étaient venues d'un peu partout au Canada et des quatre coins du monde pour échanger avec d'autres leurs connaissances et leurs expériences en ce qui concerne la prévention de la récidive chez les criminels les plus endurcis.

Il y avait là des avocats et des responsables d'application de la loi, des docteurs en psychologie et des professionnels des services correctionnels, des chercheurs et des représentants d'organismes non gouvernementaux. Les participants provenaient, entre autres, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Australie et de la Chine. Tous étaient réunis pour mettre en commun leurs pratiques exemplaires en la matière et établir ensemble des pratiques exemplaires nationales et internationales.

En promenant mon regard autour de la salle et en apercevant tous ces professionnels ainsi rassemblés, j'ai pris conscience du fait qu'il y a, dans notre pays et à l'étranger, des milliers de personnes dévouées et influentes qui s'emploient tous les jours à améliorer la façon dont nous traitons les délinquants à risque élevé et assurons la gestion de leurs cas, ainsi qu'à prévenir activement la récidive de ces délinquants.

Les membres de la délégation chinoise qui était présente écoutaient attentivement, acquiesçant parfois de la tête, les propos des autorités canadiennes sur nos connaissances cliniques relatives aux délinquants à risque élevé et aux délinquants ayant des troubles mentaux, de même que sur nos approches pratiques visant à prévenir les modèles de comportement qui débouchent sur la violence ou l'agressivité. Ils ont pris beaucoup de notes au fil des échanges. La scène rappelait que le Canada jouit d'une excellente réputation en matière de services correctionnels. Il était également rassurant de constater que, bien le constat soit triste, que les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises au Canada sont en tous points semblables aux difficultés qui se présentent dans d'autres pays.

L'allocution d'ouverture ayant été prononcée par le ministre de la Sécurité publique, M. Stockwell Day, et le discours de clôture, par M. Vic Toews, alors ministre de la Justice, l'administration fédérale à la Conférence était vraiment représentée à la Conférence. D'ailleurs, compte tenu de l'accent que met le gouvernement actuel sur la lutte contre la criminalité, on ne s'étonne pas du soutien qu'ont démontré les autorités gouvernementales à un tel événement.

Mis à part l'appui politique, deux principaux messages se dégagent de l'événement. Le premier était que le Service correctionnel du Canada (SCC) est reconnu par ses homologues provinciaux, par les intervenants du système judiciaire et, surtout, par les organismes canadiens d'application de la loi pour les énormes progrès qu'il a accomplis en ce qui a trait à la collecte et à la communication de renseignements relatifs aux délinquants visés par une ordonnance de surveillance. En effet, à de nombreuses reprises pendant cette conférence de deux jours, on a applaudi la rapidité avec laquelle le SCC avait communiqué des renseignements qui avaient permis aux forces policières d'agir promptement lorsqu'un modèle de comportements criminels se révélait.

L'autre conclusion qui se dégagait des échanges était que la création de Cercles de soutien et de responsabilité faisant appel à des intervenants adéquatement formés constituait le meilleur moyen d'assurer la surveillance des délinquants à risque élevé. Dans le cadre de ces Cercles, on a accès à l'agent de police qui est chargé d'un cas particulier, de même qu'au psychologue ou aux autres professionnels de la santé ayant eu affaire à un délinquant particulier, de façon à ce qu'on puisse aisément signaler toute irrégularité observée dans le comportement de ce délinquant. De plus, les membres des Cercles consacrent bien des heures de leur temps aux délinquants, que ce soit pour prendre un café avec eux, pour partager un repas, ou encore pour parler au téléphone tard le soir. Souvent, les délinquants ont simplement besoin de se faire rappeler qu'il y a des gens qui croient qu'ils réussiront, mais aussi que ces mêmes personnes ne toléreront, de la part des délinquants, aucun acte qui compromettrait la sécurité de la collectivité.

C'est là une solution toute naturelle. Il est effectivement plus probable qu'un délinquant – il s'agit la plupart du temps de personnes marginalisées, qui ne

disposent pas d'un réseau social positif – parviennent à réintégrer la société et à mener une vie exempte de crime, qu'il vive certaines réussites, qu'il renforce sa confiance en soi et qu'il acquière des modèles de comportement plus constructifs, s'il est entouré de membres de la collectivité qui s'intéressent véritablement à lui. De plus, ces personnes sont, pour les délinquants concernés, des modèles constructifs, sensibles et bienveillants, et elles savent que le rôle qu'elles ont à jouer consiste à appuyer les délinquants dans les efforts qu'ils déploient pour vivre leur vie d'une façon socialement acceptable. Or, ces intervenants ne ferment pas pour autant les yeux sur une conduite qui puisse être contraire à l'ordonnance de surveillance dont les délinquants font l'objet, ni sur une action qui enfreint les lois applicables dans notre société ou qui cause un préjudice aux citoyens.

Bref, on pourrait dire que le programme des Cercles de soutien et de responsabilité est le nec plus ultra des services correctionnels communautaires, puisqu'il permet aux collectivités de vraiment contribuer au processus et de se serrer les coudes avec les milliers de professionnels qui travaillent ardemment pour que nous puissions tous continuer de vivre en toute sécurité dans une collectivité saine. Il convient donc de reconnaître qu'il s'agit là d'un éclatant exemple de collaboration communautaire à l'échelle internationale.

Les organisateurs de ce remarquable rassemblement ont reçu une multitude de commentaires élogieux concernant l'expérience. Toutefois, à mon avis, le suivant est l'un de ceux qui décrit le mieux l'esprit de la Conférence de 2006 sur les pratiques efficaces :

« Dans la collection canadienne permanente au Musée des beaux-arts du Canada, à Ottawa, il y a une grande toile intitulée *The Smiths* qui a été réalisée par un peintre à peu près inconnu. Dans cette œuvre, on voit plusieurs ferronniers qui s'emploient ensemble au-dessus des charbons ardents à plier une barre de fer. La prochaine fois que vous irez au Musée, regardez attentivement l'homme situé à gauche, sur le tableau en question. Vous verrez sur son visage un sourire assez évident. Pour moi, cette peinture représente le sentiment de satisfaction qu'amènent la collégialité, le dur labeur et les efforts conjugués. C'est précisément ce que j'ai tiré de la dernière édition de la Conférence sur les pratiques efficaces. »

Grâce à cette conférence, les participants ont pu faire un tour d'horizon des services correctionnels d'ailleurs, qu'il s'agisse de la Hollande ou de l'Australie, et nous avons pu faire la connaissance de gens dont l'expertise et le dévouement se sont avérés pour plusieurs une leçon d'humilité. Après deux jours de discussions et 31 pages de notes, je m'aperçois que les petits détails des fonctions que nous remplissons chaque jour au SCC revêtent toute une importance. En effet, ceux-ci contribuent à enrichir l'ensemble des acquis qui nous permettent d'assurer la sécurité des collectivités canadiennes. De plus, nos connaissances et nos expériences nous lient à une vaste communauté

internationale de professionnels qui, eux aussi, s'occupent des détails quotidiens. Imaginez ce que nous pouvons accomplir ensemble.

Activités des comités régionaux

Région de l'Atlantique

Président : Pierre Castonguay

Activités

Le comité exécutif du CNM de l'Atlantique s'est régulièrement réuni par téléconférence au cours de l'année. Il a planifié sa dernière réunion annuelle et sa prochaine réunion annuelle, en tenant compte des sujets qui intéresseraient les participants et attireraient de nouveaux délégués pour le CNM.

En raison du travail accompli par le comité exécutif, la réunion annuelle, dont le thème portait sur la perspective autochtone au système de justice pénale, a été tenue les 2 et 3 novembre 2006, à Moncton (Nouveau-Brunswick). Environ 60 personnes, y compris des conférenciers, y ont participé. Les participants et conférenciers représentaient l'ensemble du milieu de justice pénale, notamment des agents de correction, des policiers, des procureurs, des agents de libération conditionnelle/probation et les cadres supérieurs de ces organismes. Des chefs autochtones, des conseillers de bande, des conseillers culturels autochtones et des Aînés ont également participé à la réunion.

Le chef, Peter Paul, et Barbara Calderone, de la bande de Pabineau, ont fait une présentation sur le besoin urgent de mécanismes de soutien pour les délinquants autochtones en incarcération et après leur libération, ainsi que sur la nécessité de renforcer la relation entre les collectivités autochtones et le système de justice pénale. Ils ont parlé de la surreprésentation des délinquants autochtones dans le système de justice pénale, comme le montrent les statistiques publiées entre 1996 et 2004. Des problèmes existent toujours, comme l'accès aux programmes de réadaptation adaptés à la culture, le nombre peu élevé de transfèrements à des établissements à sécurité moyenne ou minimale, ainsi qu'un réseau de soutien limité.

Bill Beahen, directeur du programme, réseau de l'Application de la loi, la Diversité et les Autochtones (réseau ALDA), de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), a donné un aperçu de ce qui a été accompli dans le cadre du programme ALDA pour corriger les pratiques non fondées qu'utilisent les services de police pour les Autochtones et les différentes collectivités au Canada. Il a donné un bref historique sur ses antécédents professionnels dans le cadre desquels il a vu de près l'évolution de la sensibilisation à l'égard des collectivités au sein des services de police, en général, et de la GRC, en particulier. Les services de police cherchent maintenant à adapter les pratiques d'application de la loi pour répondre aux besoins des collectivités.

Le réseau ALDA, qui est un programme spécial de l'ACCP visant à améliorer le fonctionnement de certains services de police au Canada, vise à améliorer les consultations avec les collectivités autochtones et multiculturelles et les services qui y sont fournis, et à inculquer une compétence culturelle à tous les agents de surveillance. La mission de ces services de police est de veiller à ce que tous les organismes d'application de la loi au Canada adoptent une approche professionnelle commune à l'égard des relations avec les collectivités autochtones et multiculturelles. Le réseau ALDA, qui est un programme financé par l'ACCP, compte des représentants de plus de 200 services de police, organismes et collectivités, pour un total de 630 personnes. Un groupe de travail formé d'agents de police de partout au Canada relève du directeur du programme. Les membres du groupe parlent au nom des agents de première ligne et leur fournissent les résultats en vue de réaliser le but final, qui est d'inculquer des compétences culturelles aux agents de police de première ligne.

À la fin de la conférence, tous les participants ont souligné la qualité des présentations et la valeur de l'information fournie. Plusieurs suggestions ont été formulées et feront l'objet d'un examen pour la prochaine conférence annuelle qui aura lieu à Halifax à l'automne 2007.

La réunion annuelle du CNM de l'Atlantique, qui a été tenue le 3 novembre, visait également à illustrer l'objectif fondamental du CNM : organiser un forum pour que les participants du milieu de la justice pénale se réunissent et discutent des questions relatives à la justice pénale et établissent des partenariats en vue d'une administration améliorée de la justice au Canada.

Finalement, on a souligné le travail de M. James Martin, dont le mandat à titre de président du CNM de l'Atlantique se termine. Pierre Castonguay sera le président pour les deux prochaines années.

Organismes membres

Le comité exécutif pour 2006-2007 comprenait les organismes et leurs représentants suivants :

- Pierre Castonguay, président du CNM de l'Atlantique, Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick
- James C. Martin, ex-président, ministère de la Justice du Canada
- Ed Huzulak, service de police régional d'Edmunston
- Edgar MacLeod, chef, Service de police régional du Cap-Breton
- Marvin McNutt, ministère de la Justice, Terre-Neuve-et-Labrador, Services correctionnels et communautaires
- Art Robson, Commission nationale des libérations conditionnelles
- Jeanne LeBlanc, Service correctionnel du Canada
- Gil Rhodes, Service correctionnel du Canada

Notes finales

Jeanne LeBlanc, du Service correctionnel du Canada, était chargée de l'administration quotidienne du CNM de l'Atlantique et des préparations relatives aux conférences. Elle a été remplacée par Carmen Goudreau, qui travaille aussi pour le Service correctionnel du Canada. Le président, ainsi que tous les membres du comité exécutif, remercient Jeanne pour son travail assidu, et le Service correctionnel du Canada pour l'appui qu'il a apporté au CNM de l'Atlantique. L'énergie et l'enthousiasme de Jeanne vont grandement nous manquer.

Région du Québec

Président : Mario Gisondi

Activités

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, le comité s'est rencontré à quatre reprises. La première rencontre de l'année a eu lieu en mai 2006 dans les bureaux de la GRC à Westmount. Les membres du comité ont assisté à une présentation sur le Service canadien d'identification des criminels, par MM. Brian C. Redmond, inspecteur, et R.M. (Bob) Thompson, surintendant à la Gendarmerie royale du Canada. Cette présentation a été très appréciée et répondait aux différentes questions soulevées lors des discussions durant les rencontres précédentes. De plus, elle a confirmé que le maintien de la communication entre les différents groupes est primordial.

Lors des rencontres suivantes, les membres ont principalement discuté de la mise à jour du document de référence du groupe de travail sur la gestion des collaborateurs de justice, le plan d'action 2007/Priorités du comité et de la conférence sur les pratiques efficaces» qui a eu lieu en novembre 2006 à Ottawa.

La mise à jour des SED fut également à l'ordre du jour de plusieurs de nos rencontres, puisque ce sujet était d'actualité dans plusieurs de nos organismes.

Toujours d'actualité, les cas de surveillance de longue durée et l'application de l'article 810 ont également fait l'objet de longues discussions.

Les membres ont également invité M^e Céline Cyr, de la Direction générale des poursuites publiques, Ministère de la Justice du Québec pour une présentation sur la *Loi sur les services correctionnels* et de la *Loi sur le système correctionnel* du Québec, suite à l'amendement de la loi et pour susciter l'intérêt et l'adhésion des corps de police au projet SIIJ en vue de lier les systèmes d'échange d'information entre les partenaires.

Lors de la dernière rencontre de l'année, en mars 2007, les membres ont discuté du bilan de l'année en cours, des prévisions 2007-2008 et de la rencontre en région prévue en mai 2007. De plus, ils ont souligné le départ à la retraite de Gary McConnell, inspecteur-chef, Direction des renseignements criminels de la Sûreté du Québec, membre du comité depuis cinq ans.

Nos réalisations récentes

- Le Programme pour les délinquants à risque élevé
Programme qui vise à mieux protéger la société contre les délinquants violents à risque élevé de récidive.

- Vidéo de formation et d'information
Production et diffusion d'une vidéo afin d'informer et de former les différents intervenants relativement à l'exécution des mandats de suspension d'individus sous surveillance. Production bilingue distribuée à travers le Canada.
- Échange électronique d'information entre le Service correctionnel du Canada et les services de police établis au Québec
Mécanisme d'échange permettant de transmettre toute l'information pertinente sur des individus d'intérêt commun, notamment ceux en libération conditionnelle et /ou en liberté illégale, entre les services correctionnels et les services policiers.
- Entente fédérale-provinciale sur la mise en commun de renseignements
Entente conclue sur la mise en commun de renseignements entre les membres du Comité régional mixte à la suite de la condamnation ou de la mise en liberté d'individus.
- L'Organisation de journées thématiques
Organisation de journées d'information et de formation s'adressant à des intervenants en justice pénale.
- Dépliant promotionnel
Le Comité « région du Québec » a publié ce dépliant promotionnel de façon à être plus proactif.
- Préparation d'un document de référence concernant la gestion des collaborateurs de justice
Élaboration d'une base de connaissances communes permettant d'harmoniser la coordination des efforts de chaque organisation dans l'administration des dossiers des collaborateurs de justice.

Nouveau groupe de travail sur les partenariats

Le Comité régional mixte des représentants de la justice pénale, région du Québec, a pour mission de contribuer à l'établissement de partenariats efficaces pour améliorer l'administration de la justice pénale au Québec. Dans le cadre de ses travaux, le comité régional a discuté de la tâche complexe qui découle de la gestion des collaborateurs de justice dans les différentes étapes du processus judiciaire et de la nécessité d'une collaboration efficace entre chaque organisation concernée. Un tel défi exige de chaque intervenant de bien connaître la structure en place ainsi que les contraintes et préoccupations de tous ses partenaires.

C'est dans cet esprit que le Comité régional mixte a décidé de mettre sur pied un groupe de travail responsable de revoir ce dossier. Le but du groupe de travail

est donc d'établir des liens efficaces de réseautage entre les responsables de la gestion des collaborateurs de justice, élaborer une base de connaissances communes, déterminer les lacunes ou les difficultés existantes et proposer au comité régional des pistes de solutions qui permettront d'harmoniser la coordination des efforts de chaque organisation dans l'administration de ces dossiers ainsi que dans la surveillance des individus devenus témoins repentis.

Priorités 2007-2008

- **Partenaires de la justice**
Ce sujet présente encore un intérêt pour 2007-2008. Le groupe de travail va poursuivre ses réunions afin de compléter le document de référence.
- **Article 810, surveillance de longue durée, surveillance des délinquants dangereux**
Une présentation sur ces différents sujets est suggérée afin d'évaluer la faisabilité d'organiser une journée thématique sur ces préoccupations.
- **Obtention des antécédents criminels et mise à jour du SED**
Il s'agit d'un sujet de préoccupation pour l'ensemble des membres. Les membres souhaitent, après une cueillette d'information sur la problématique, élaborer des pistes de solution et faire avancer le dossier.
- **Terrorisme**
En 2007-2008, il est convenu d'inviter différents spécialistes de nos organisations respectives, afin de mettre en commun nos connaissances.

Organismes membres

- Association canadienne des juristes de l'État
- Association des directeurs de police du Québec
- Bureau du directeur des poursuites pénales
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Commission québécoise des libérations conditionnelles
- Direction générale des services correctionnels du Québec
- Gendarmerie royale du Canada
- Service correctionnel du Canada
- Service de police de la Ville de Montréal
- Sûreté du Québec

Région de l'Ontario

Président : Mike Federico

Activités

La région de l'Ontario tient habituellement deux réunions par année, normalement au printemps et à l'automne. En 2006, la réunion du printemps a eu lieu en mai, à Niagara Falls, tandis que la réunion de l'automne a eu lieu en novembre, à Ottawa. En mai, la région de l'Ontario a aussi organisé l'assemblée générale annuelle de la section nationale. En novembre, elle a participé à la Conférence sur les pratiques efficaces organisée par le CNM et le ministère de la Sécurité publique.

Mise en commun de l'information

Le CNM de la région de l'Ontario convient depuis un certain temps de la nécessité de conclure une entente entre les organismes policiers et correctionnels de l'Ontario concernant la divulgation d'information, particulièrement en ce qui a trait aux victimes et aux témoins. Bien que plusieurs arrangements locaux existent, il n'y a aucun guide qui puisse jeter les bases d'une approche panprovinciale conséquente.

La question a donc été renvoyée à l'Association des chefs de police de l'Ontario (ACPO), et lors de son assemblée générale annuelle (22 juin 2005), l'ACPO a adopté la Résolution 2005-02, *Disclosure of Police Records to Corrections and Parole Authorities* (Communication des dossiers judiciaires aux responsables des services correctionnels et des libérations conditionnelles). Pour faire avancer le dossier, le Conseil a rencontré le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC). Il a été convenu que, bien que des changements au règlement de la *Loi sur les services policiers* étaient souhaitables, une note serait envoyée à tous les chefs pour inciter les services de police à l'échelle de l'Ontario à s'y conformer (réf. : procès-verbal du 24 novembre 2005).

En mai 2006, une trousse détaillée, qui comprenait une note bien rédigée à l'intention de tous les chefs, a été préparée pour être distribuée cette année-là. On y expliquait l'autorité des chefs relativement à la divulgation de ce genre de renseignements, et le Ministère était d'avis que la trousse donnerait aux chefs de police l'assurance voulue. Toutefois, pour vérifier que la note respectait entièrement l'esprit et la lettre de la législation relative à la protection de la vie privée, le MSCSC a demandé l'avis de la commissaire à la protection de la vie privée. À sa réunion de novembre, le Conseil a appris que la commissaire à la protection de la vie privée trouvait que la note présentait un risque pour la protection de la vie privée, et il avait refusé de donner son approbation. Sans l'approbation de la commissaire à la protection de la vie privée, le MSCSC

estimait qu'il ne pouvait pas diffuser la note. Malgré leur déception, les membres ont décidé de demander à l'ACPO de soumettre sa résolution originale de nouveau au Ministère.

Révisions au Manuel de la police du CNM

En 2000, la région de l'Ontario a publié un manuel devait être un guide très utile sur la libération conditionnelle de délinquants adultes, sous responsabilité fédérale et provinciale, dans la région de l'Ontario (voir CNM – Manuel de la police de la région de l'Ontario, 2). En 2005, la région de l'Ontario s'est engagée à mettre à jour le manuel pour tenir compte des changements récents à la Commission nationale des libérations conditionnelles et des réductions méritées de peine. Les révisions sont terminées et le manuel a été publié à nouveau en 2006. La distribution aux services de police de l'Ontario se fera en 2007.

Agents de liaison entre les services policiers et correctionnels

Pour faciliter la gestion de délinquants libérés sous condition qui purgent leur peine dans la collectivité, le SCC a mis sur pied un programme de liaison avec la police locale, dans le cadre duquel un policier travaille sur place à un établissement communautaire du SCC et assure la voie de communication d'information et de conseils entre la police et le SCC. Le policier est détaché au SCC, et son salaire est payé par le SCC. Parmi les avantages de cet arrangement, on compte l'échange d'information en temps opportun et une intervention policière rapide au besoin. Le programme a été instauré à plusieurs endroits, dont à Toronto et Hamilton, où il est bien accueilli. Les membres estiment que cette initiative améliorera davantage la gestion des délinquants en favorisant un échange plus libre d'information entre la police et les responsables des services correctionnels et des libérations conditionnelles à l'échelle de la province, particulièrement lorsqu'elle est combinée à la note à tous les chefs (voir point n° 1).

Organismes membres

À la fin de 2006, le comité régional de l'Ontario comptait des membres qui représentaient les organismes suivants :

- Service correctionnel Canada
- Services correctionnels de l'Ontario
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Services de police (de la région de Durham, de Hamilton, de Toronto, de la région du Niagara, PPO, GRC)
- Commission ontarienne des libérations conditionnelles et des réductions méritées de peine
- Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario (APCO)
- Ministère du Procureur général, Victimes d'actes criminels
- Ministère de la Sûreté et de la Sécurité publique

Le nombre de membres a augmenté. Font maintenant partie du Conseil Brian Mullan, chef du SP de Hamilton, et Brian Fazackerely, inspecteur d'état-major du service de police régional de Durham. Les services de police de Hamilton ont une histoire riche en matière de gestion progressiste des délinquants dans la collectivité, et le CNM peut profiter des rapports que Brian Fazackerely entretient avec le comité des conseillers juridiques en matière policière de l'ACPO.

Région des Prairies

Président : Wayne Michaluk

Activités

Au cours des six derniers mois, le comité régional des Prairies s'est employé activement à s'établir dans les grandes villes des trois provinces des Prairies et au Nord-Ouest de l'Ontario. Il s'agit d'une vaste région où une représentation solide du CNM exige beaucoup de coordination et de collaboration.

Notre président, Hal Zorn, est toujours en affectation auprès aux Nations Unies dans le cadre des forces de maintien de l'ordre au Timor-Oriental. Hal nous tient au courant des événements qui se produisent dans ce pays et indiqué que nous devrions nous considérer comme privilégiés de vivre dans un pays comme le Canada. Hal doit rentrer au Canada pour reprendre ses fonctions au service de police de Regina cet hiver (2007). Nous nous attendons à ce qu'il réintègre en même temps ses fonctions de président de la région des Prairies.

La forte représentation du CNM dans les collectivités de Winnipeg, de Regina, de The Pas, et de la région de Brandon/Westman et les efforts qu'il y déploie sont reconnus. L'Alberta, et particulièrement les villes de Calgary et d'Edmonton, continue d'être confrontée des difficultés liées à l'établissement d'une représentation solide et uniforme du CNM dans leurs collectivités. Cette représentation demeure un objectif à réaliser pour ces collectivités.

Les activités organisées au cours des six derniers mois dans la région des Prairies visaient à ce que les membres du CNM discutent des questions relatives aux problèmes de gangs dans les collectivités locales, et qu'ils obtiennent des renseignements afin d'être mieux en mesure de surmonter les difficultés.

À la suite des présentations sur la sécurité préventive et les renseignements de sécurité faites par les représentants des services de police et des services correctionnels, des questions ont été posées sur la façon de traiter les renseignements et la fiabilité de la communication de ces renseignements aux divers organismes concernés. Une collaboration étroite pour assurer la communication efficace des renseignements de nature délicate est considérée comme étant essentielle.

La sécurité des employés et les mesures visant à améliorer la sécurité demeurent un sujet intéressant qui doit être discuté au cours des réunions ultérieures de la région des Prairies. Les réunions tenues dans différents endroits aident toujours à établir des relations de travail positives avec les partenaires du milieu de la justice. Le CNM de la région des Prairies reconnaît toujours la valeur du CNM, et il est déterminé à assurer l'établissement de relations, la prestation de conseils et l'amélioration des communications dans l'ensemble du système de justice pénale.

La région des Prairies tiendra la réunion nationale semi-annuelle ayant pour thème *Collaborer à la prévention de la criminalité associée aux gangs*, à

Winnipeg, du 9 au 11 mai 2007. Grâce aux efforts du comité de Winnipeg, l'ordre du jour a été établi de façon à inclure un aperçu des efforts déployés par le milieu juridique dans la région des Prairies pour régler les problèmes liés aux gangs. Les membres du CNM de la région des Prairies, et particulièrement les membres du CNM de Winnipeg, souhaitent que tous les représentants régionaux participent à la réunion. Ils espèrent réunir tous les intervenants dans le cadre d'une réunion informative et utile.

Nouveau guide à l'intention des agents de police

Un guide de libération conditionnelle et de services correctionnels à l'intention des agents de police de la région des Prairies est en cours de publication et sera distribué en été 2007. Grâce aux efforts et à la détermination du Service correctionnel du Canada, le guide sera disponible pour les agents de police et les représentants de la justice de toute la région. Le guide demeurera une ressource précieuse pour les organismes de police.

Hommage

La région des Prairies désire rendre hommage à Don Hamilton, qui était l'un des fondateurs du comité de la justice Westman (CNM de Brandon/Dauphin). Don devra prendre sa retraite en décembre 2007. En 1974, il a aidé à créer ce qu'on appelait comité de l'ACCP, dont il a été un membre actif et assidu pendant plus de 33 ans. On soulignera le travail de Don au prochain atelier de Westman qui se tiendra au Elk Horn Resort en juin 2007. Le comité régional des Prairies du CNM remercie Don pour son travail et lui souhaite une bonne retraite.

Région du Pacifique

Président : Doug LePard

Activités

La région du Pacifique a connu une autre année d'activités et d'abondance. Voici nos principales activités et réalisations pour l'exercice 2006-2007 :

- Mise à jour du manuel interne de la région du Pacifique (copies papier et électronique) qui porte sur la gestion des services de police, des poursuites et des services correctionnels visant les délinquants dangereux et les délinquants à contrôler. Le manuel, distribué à tous les participants à la conférence *Pratiques efficaces* tenue à Ottawa, a été révisé pour tenir compte des décisions importantes qui ont été rendues jusqu'à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Shoker* inclusivement.
- En collaboration avec Sécurité publique Canada, le comité régional du Pacifique a joué un rôle de premier plan dans la conception et l'organisation de la conférence intitulée *Les pratiques efficaces pour la réinsertion sociale des délinquants à risque élevé* qui a eu lieu à Ottawa. Sept membres du CNM de la région du Pacifique ont fait des exposés, notamment un groupe d'experts, qui a fait ressortir le rôle que joue le CNM en vue de faciliter les solutions communes pour la gestion postpénale des délinquants à risque élevé.
- La rédaction et l'impression de brochures promotionnelles qui soulignent le mandat du CNM et lors des activités organisées dans la région du Pacifique.
- La conception et l'impression des dépliants du CNM qui ont été distribués à la conférence *Pratiques efficaces* et lors des activités organisées par le CNM dans la région du Pacifique.
- Une activité pour les agents de police/libération conditionnelle et les avocats de la Couronne à laquelle ont participé 175 personnes, a été tenue à Vancouver. Au cours de cette activité, on a souligné le travail de Dr Robert Hare dans le domaine de la psychopathie. De plus, on reconnu son apport à l'administration de la justice pénale. Jamie Graham, chef de police du service de police de Vancouver, Don Demers, directeur de la région du Pacifique (SCC), Matt Logan de la GRC, et Greg Fitch (président du CNM de la région du Pacifique) ont pris la parole à la conférence pour rendre hommage à D^r Hare.
- Deux réunions régionales ont eu lieu. Lors de la plus récente, qui a été tenue à Cowichan Bay sur l'île de Vancouver en octobre 2006, le commissaire adjoint de la GRC, Gary Bass, a fait part aux participants de l'initiative de réduction de la criminalité de la GRC, de concert avec les conférenciers des départements de la criminologie de l'Université Simon

Fraser et du Collège universitaire de la vallée du Fraser qui travaillent avec la GRC à l'initiative en question.

- Des ateliers à l'intention des agents de police/de libération conditionnelle et des avocats de la Couronne ont été offerts dans deux régions seulement. Parmi les sujets traités figuraient les réponses systémiques au crime organisé, l'exploitation sexuelle des enfants et l'intimidation du personnel responsable de la justice. Les ateliers prévus dans trois autres régions ont été annulés après la Conférence sur les pratiques efficaces, en raison de contraintes budgétaires.
- Le comité régional du Pacifique a été sélectionné pour un prix de la fonction publique fédérale pour la catégorie innovation.

Priorités 2007-2008

En 2007-2008, le comité régional du Pacifique ne ménagera pas ses efforts de collaboration pour améliorer la sécurité publique. Les projets prévus comprennent notamment la création d'une production vidéo de type publicitaire pour faire valoir le travail du CNM. Il s'agit d'un effort conjoint entre le CNM et l'équipe « Odd Squad » du service de police de Vancouver (qui a produit la bande magnétoscopique sur les délinquants à risque élevé qui a été présentée à la Conférence sur les pratiques efficaces à Ottawa). Le CNM collaborera aussi avec la Division E de la GRC et l'équipe Odd Squad, pour réaliser à l'intention des agents de police de première ligne une vidéocassette sur la façon d'aborder les délinquants qui font l'objet de surveillance par le SCC.

De plus, il y aura des réunions du comité exécutif ainsi que des réunions dans les administrations. Plus particulièrement, il y aura une réunion conjointe à laquelle participeront différentes administrations de la région du Pacifique se tiendra en mai à Vancouver. La réunion aura comme thème l'exploitation sexuelle des enfants, et des présentations seront faites par la sous-ministre, Alison MacPhail, et les chefs enquêteurs du service de police de Vancouver sur le « tourisme sexuel ».

Puisque le comité régional du Pacifique continue d'être très actif, on s'attend à ce que tout le budget prévu pour 2007-2008 soit utilisé.

Organismes membres

- Ministère du Procureur général de la C.-B.
- Services de police (Vancouver, Abbotsford, Oak Bay, GRC)
- Association canadienne des chefs de police
- Division des services correctionnels communautaires, gouvernement de la Colombie-Britannique
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Service correctionnel du Canada
- Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

Notes finales

Les membres exécutifs sont toujours les mêmes, à l'exception de Brian Lang qui a été remplacé par Dave Keating, représentant du SCC auprès du comité exécutif de la région du Pacifique. Le comité régional du Pacifique remercie Brian Lang pour son apport au groupe et souhaite la bienvenue à Dave Keating qui fera partie de notre comité exécutif. Il remercie également Barb Tierney, Direction de la justice criminelle, Ministère du Procureur général (C.-B.), pour le soutien administratif qu'il a fourni lors des activités organisées par la région au cours des deux dernières années.

La région du Pacifique a décidé de désigner tous les anciens présidents du CNM comme membres d'office du comité exécutif, ce qui signifie que Bob Brown, Fraser Simmons et le chef Jamie Graham, du service de police de Vancouver, continueront de prêter main-forte au comité.

Plan d'activités du Comité national mixte

2005-2008

Objectif I	
<i>Maintenir un mécanisme efficient et efficace d'échange de mise en commun de l'information et de communication entre les partenaires du système de justice pénale.</i>	
Activités	Résultats
<ol style="list-style-type: none">1. Déterminer et étudier les questions qui présentent de l'intérêt pour tous les secteurs du système de justice pénale, et dégager les nouvelles tendances.2. Échanger des renseignements sur les meilleures pratiques et les stratégies novatrices dans le système de justice pénale, notamment les mesures connexes de prévention de la criminalité.	<ul style="list-style-type: none">✓ Deux réunions semestrielles nationales.✓ Des réunions régionales dans chacune des cinq régions du pays (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies et Pacifique).✓ Des ateliers au niveau local et au niveau des zones dans l'ensemble du pays.✓ Élaboration d'une stratégie de communication pour les <i>Guides fédéraux-provinciaux de la libération conditionnelle et des services correctionnels</i>;✓ Les membres du comité national devraient faire partie d'un comité régional, ce qui assurerait une meilleure circulation de l'information.✓ Une autoévaluation annuelle des activités du CNM pour déterminer si le comité atteint ou non les objectifs établis.✓ Élaboration d'un plan de travail exhaustif.

Objectif II	
<i>Renforcer le rôle consultatif du comité au sein du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux qui s'intéressent aux questions relatives aux services de police, aux libérations conditionnelles et aux services correctionnels ainsi qu'aux poursuites judiciaires.</i>	
Activités	Résultats
1. Travailler en partenariat avec tous les paliers de gouvernement, les organismes et les services en vue d'offrir des conseils sur toute question présentée.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inviter les partenaires à participer aux réunions et à donner des présentations sur leurs sujets de préoccupation et leurs initiatives en rapport avec la justice pénale. ✓ Échanger les comptes rendus, les rapports et autres documents connexes. ✓ Élaborer une stratégie à intégrer au processus d'élaboration de politiques.

Objectif III	
<i>Améliorer les relations entre les organismes membres et le secteur de la justice pénale afin d'établir des liens évidents pour la coordination et la consultation.</i>	
Activités	Résultats
1. Élaborer des programmes de communication pour faciliter la collaboration entre les composantes du système de justice pénale.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une diffusion étendue du rapport annuel. ✓ Distribuer le rapport annuel aux hauts fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux. ✓ Lancer un site Internet pour le CNM. ✓ Améliorer les relations entre les comités régionaux et le comité national de façon à assurer une meilleure circulation de l'information et une plus grande participation. ✓ Améliorer la méthode utilisée pour porter à l'attention des principaux intervenants du système de justice pénale les nouveaux problèmes qui se présentent. ✓ Mieux prévoir les activités d'atelier. ✓ Élaborer une stratégie de communication.

Composition du Comité national mixte

Président national

Pierre Sangollo
Gestionnaire de projet national – Sécurité publique
Sécurité préventive et renseignements de sécurité
Directeur général int., Sécurité
Service correctionnel du Canada

Vice-présidente nationale

Simonne Ferguson
Directrice régionale
Commission nationale des libérations
conditionnelles
Région de l'Ontario

Coordinateur national - CNM

Dariusz Galczynski
Coordonnateur national
Division de la recherche correctionnelle
Sécurité publique Canada

Association canadienne des chefs de police

Ian Mackenzie, chef de police
Service de police d'Abbotsford
Région de Pacifique

Poste vacant
Service de police d'Ottawa
Région de l'Ontario

Edward N. Huzulak, chef de police
Région de l'Atlantique
Service de police de Bathurst

Mario Gisondi
Directeur adjoint
Services de police de Montréal
Région de Québec

Hal Zorn
Service de police de Regina
Région des Prairies

Sécurité publique Canada

Mary Campbell
Directrice générale
Affaires correctionnelles et justice pénale

Commission nationale des libérations conditionnelles

Simonne Ferguson
Directrice régionale
Commission nationale des libérations
conditionnelles
Région de l'Ontario

Gendarmerie royale du Canada

Darrell J. LaFosse
Commissaire adjoint
Services de police communautaires,
contractuels et autochtones

Service correctionnel du Canada

Michel Laprade
Unité des services juridiques

Pierre Sangollo
Gestionnaire de projet national – Sécurité
publique
Directeur général int., Renseignements

Denis Méthé
Sous-commissaire

Poste vacant

Association canadienne des juristes de l'État

Claude Girard
Président
Association canadienne des juristes de l'État

Eric Woodburn
Service des poursuites publiques

Steve Fudge
Procureur de la Couronne

Association des Chefs de police des Premières nations

J. Brian Rupert
Service de police de
Treaty Three

Présidents régionaux

PACIFIQUE

M. LePard, chef de police adjoint
Service de police de Vancouver

ATLANTIQUE

Pierre Castonguay
Procureur public

Ministère de la justice

Catherine Kane
Avocate-conseil/directrice
Centre de la politique concernant les
victimes

Nancy Irving
Avocate-conseil
Section des opérations stratégiques
Justice Canada

Centre canadien de la statistique juridique

John Turner
Chef
Services de police
Centre canadien de la statistique
juridique

Présidents régionaux

ONTARIO

Sur. Mike Federico
Service de police de Toronto

QUÉBEC

Mario Gisondi
Directeur adjoint
Service de la police de Montréal

PRAIRIES

Wayne Michaluk
Directeur sectoriel – Bureau de libération
conditionnelle de Regina (SCC)